

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 28 août 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°8

ARRÊTÉ

portant création de la brigade territoriale de Peymeinade (Alpes-Maritimes).

Du 21 juillet 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant création de la brigade territoriale de Peymeinade (Alpes-Maritimes).

Du 21 juillet 2009

NOR D E F G 0 9 5 1 9 3 1 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°32 du 28 août 2009, texte 8.

Art. 1er. La brigade territoriale de Peymeinade (Alpes-Maritimes) est créée à compter du 1^{er} août 2009. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Grasse et Saint-Vallier-de-Thiery (Alpes-Maritimes) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Grasse, Peymeinade et Saint-Vallier-de-Thiery exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1^o du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
chef du service des opérations et de l'emploi,*

Philippe MARVILLET.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Grasse	Grasse	Grasse
	Peymeinade	
Peymeinade		Cabris
	(création)	Le Tignet
		Peymeinade
		Spéracèdes
Saint-Vallier-de-Thiey	Caussols	Caussols
	Cabris	Saint-Vallier-de-Thiey
	Le Tignet	Saint-Cézaire-sur-Siagne
	Saint-Vallier-de-Thiey	
	Saint-Cézaire-sur-Siagne	
	Spéracèdes	